

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF  
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

**SEANCE DU 20 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 13 avril 2021.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON, GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 16 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

-----  
**2021.BC.003 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TITRES-RESTAURANTS**

- **Vu** l'avis favorable du bureau communautaire en date du 30 mars 2021 pour la mise en place de titres-restaurants à l'ensemble du personnel d'OLC ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2021 décidant d'étendre la mise en place des titres-restaurants à tout le personnel ;

**Considérant** qu'un marché doit être lancé pour retenir un fournisseur et que les titres-restaurants concernent aussi le personnel du CIAS ;

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de titres-restaurants et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Ce groupement de commande sera composé d'OLC et du CIAS.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de titres-restaurants,
- **Autorise** le Président, ou un Vice-Président, à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

#### 2021.BC.004 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « TERRITOIRE DE LONGWY POUR LE LOGEMENT DES JEUNES » (TELLOJE)

Le C.L.L.A.J (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) de Longwy est encadré par l'association TELLOJE (Territoire de Longwy pour le Logement des Jeunes) que nous avons rencontré en présence de la CAF le 10/07/2018.

Cette association souhaiterait travailler sur notre territoire en partenariat avec OLC. En effet, l'association proposait d'articuler son action avec celle du FJT pour favoriser le relogement des jeunes (de 16 à 30 ans) vers l'habitat dit ordinaire (bailleur public ou privé...).

#### **Rappel :**

TELLOJE organise son intervention autour de deux dynamiques d'action :

- La participation à des temps collectifs d'information et l'organisation de rencontres dans le cadre de rendez-vous individuels. Cette mission d'accueil, d'information et d'orientation permet d'identifier les difficultés et d'apporter des réponses aux problématiques de logement soulevées par les jeunes.
- La mise en réseau et l'implication des acteurs locaux (élus, institutions, collectivités...) par une participation à des instances institutionnelles ou fonctionnelles de même que l'animation d'un réseau local pour favoriser le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

L'association se fixe comme objectifs :

- Un accueil, une information et une orientation des jeunes vers l'accès ou le maintien dans le logement,
- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, financières et sociales,
- Une prospection locative en captant et en développant une offre adaptée au public concerné. Il s'agit de développer des solutions de logement temporaire ou de courte durée dédié aux jeunes en mobilité (les apprentis, les jeunes travailleurs, les stagiaires...) ainsi que

des nouvelles formes d'habitat (colocation, logement intergénérationnel, chambre chez l'habitant...).

- Une médiation locative en facilitant les relations entre bailleurs et demandeurs,
- Une expertise sur la question du logement des jeunes en observant l'offre et la demande, en étant force de proposition sur des dispositifs à mettre en place et les évolutions à envisager,
- L'émergence d'un réseau d'acteurs locaux intéressés à la question du logement des jeunes.

L'association propose des permanences chaque mercredi matin à l'éco-appart' à Homécourt et l'après-midi à la mission locale de Briey.

- **Vu** le terme de la convention de partenariat en avril 2021,
- **Vu** l'avis favorable de la commission solidarités lors de sa séance du 7/04/2021.

**Considérant que** le coût annuel de l'action est de 11 000 € dont 40% est pris en charge par la CAF soit 6600€ pour OLC.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Renouvelle** pour 2 ans cette collaboration,

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer cette convention ainsi que tous les avenants y afférents.

### **2021.BC.005 - CONVENTION DE PARTENARIAT PASS' CULTURE**

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Le dispositif a été amorcé en juin 2019 et expérimenté dans 14 départements et va désormais être généralisé sur tout le territoire national.

Doté d'un crédit de 300 euros pour tous les jeunes âgés de 18 ans sans autre condition que leur âge et valable pendant deux ans, le Pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ; c'est autant un dispositif d'aide financière qu'un outil centralisant l'information artistique et culturelle d'un territoire.

Sont éligibles au Pass Culture les visites de lieux culturels, les cours et ateliers, les places et abonnements (spectacle, cinéma, festival), les achats de livres, DVD, disques, instruments de musique, jeux vidéo, abonnements en ligne.

Chaque structure (collectivité ou entreprise) est libre d'adhérer au dispositif et de proposer cette facilité aux jeunes.

Afin de pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le budget primitif des exercices 2021 et suivants (crédits ouverts au 1er janvier dans la limite des crédits votés l'année précédente conformément à l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales) ;

**Considérant,**

- La volonté de Orne Lorraine Confluences d'encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ;
- L'intérêt pour l'intercommunalité de participer au dispositif Pass Culture porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture ;
- Le remboursement assuré par la SAS Pass Culture suite aux transactions effectuées dans le cadre du dispositif ;
- **Vu** le rapport de Madame Anne GUIRLINGER Vice-Présidente chargée de la culture ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président, ou un Vice-Président, à signer une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture ainsi que tous les éventuels avenants y afférents.

AUBOUE, le 21 Avril 2021.

Le Président,  
Luc RITZ

A circular blue stamp with the text "ORNE LORRAINE CONFLUENCES" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Luc RITZ".